



Communiqué à l'occasion de la

Réunion interétatique d'Afrique du Nord et de l'Ouest pour développer une approche conjointe sur les migrants disparus le long des routes migratoires

Tunis, Tunisie 24-26 mai 2022

1. A Tunis, un effort commun du Comité International de la Croix Rouge (CICR) et la Commission Africaine de Droits de l'Homme et de Peuples (CADHP) a réuni des représentants des gouvernements de l'Algérie, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Tunisie et la Tchad, ainsi que de l'Union Africaine, de la Ligue des États Arabes, de la Fédération Internationale des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) se sont rencontrés pour discuter d'une approche commune sur la question des migrants et réfugiés disparus.
2. Les participants ont déploré la disparition de milliers de personnes le long des routes migratoires (plus de 11'000 cas de disparitions de migrants en Afrique depuis 2014 selon les chiffres de l'OIM – un nombre probablement bien inférieur à la réalité), y compris en Afrique de l'Ouest et du Nord, ainsi que l'impact humanitaire tragique de ce phénomène sur leurs familles.
3. Ils ont reconnu le besoin de faire connaître plus largement la problématique des migrants disparus, y compris les besoins multi-dimensionnels de leurs familles. Ils se sont accordés sur le besoin de renforcer les efforts communs visant à prévenir et résoudre les cas de migrants et réfugiés disparus, notamment à travers :
 - Un travail d'intégration de la question des migrants disparus dans les politiques de migration et d'asile aux niveaux continental, régional et national et dans d'autres cadres de coopération pertinents ;
 - Le renforcement des efforts de coopération bilatérale et multilatérale pour l'échange d'information et la coordination des efforts de recherche, afin d'apporter des réponses aux familles de migrants ;
 - Encourager les États représentés à créer un réseau de points focaux ;
 - Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques pertinentes au niveau national et local, y compris la mobilisation de ressources ;
 - Le partage de bonnes pratiques, y compris au moyen d'échanges entre pairs.
4. Le CICR, l'IFRC, l'OIM et le HCR ont réitéré leur disponibilité pour apporter des conseils et un soutien technique, et pour faciliter la coopération entre Etats, familles de migrants et acteurs de la société civile.

Fait à Tunis, le 26 mai 2022